

Enquête nationale de 2004-2005 sur les effectifs étudiants et professoraux des écoles canadiennes de sciences infirmières : Méthodologie de l'enquête

Les infirmières* forment le pivot du système de soins de santé. Il est crucial d'assurer une offre suffisante d'infirmières pour garantir le bon fonctionnement du système. L'apport annuel de nouvelles infirmières diplômées des programmes de formation infirmière (qui donnent droit aux diplômées de demander l'autorisation d'exercer la profession infirmière) constitue la principale source de nouveaux effectifs infirmiers au Canada.

En collaboration avec l'ACÉSI, l'AIIIC recueille des données sur les effectifs étudiants et professoraux depuis deux décennies. Au cours de l'été 2002, l'AIIIC a passé un contrat avec M^{me} Eva Ryten, PhD, pour qu'elle étudie les méthodes de collecte de données et les résultats statistiques de l'enquête annuelle réalisée auprès des écoles de sciences infirmières. À la suite du travail de M^{me} Ryten, on a suggéré de revoir la méthodologie et la présentation de l'enquête afin de garantir qu'elle saisisse exactement la complexité et la variété croissantes des programmes de formation infirmière, la prolifération des endroits où ils sont offerts et les multiples points d'entrée dans la profession infirmière, en mettant particulièrement l'accent sur les titres de compétence obtenus. L'ACÉSI et l'AIIIC ont donc lancé un projet de collaboration pour refondre les questionnaires d'enquête afin à la fois de régler les problèmes posés par les données recueillies au cours des dernières années et de garantir que le dénombrement était complet et reflétait les réalités nouvelles de la formation infirmière au XXI^e siècle.

Les données tirées de l'enquête appuient l'exactitude des projections du nombre de diplômées qui pourront se joindre aux effectifs infirmiers à une date donnée, donnent des renseignements détaillés sur le nombre d'infirmières qui obtiennent des grades de deuxième et de troisième cycles et fournissent de l'information importante sur la composition des effectifs professoraux nécessaires pour enseigner les sciences infirmières.

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

Contexte

Quelques années après l'adoption par l'AIIIC d'une politique exigeant la formation au baccalauréat pour la profession infirmière, les provinces et les territoires ont pris des mesures pour éliminer graduellement les programmes des collèges communautaires menant à un diplôme et pour transformer tous les programmes de formation infirmière d'apport de nouvelles infirmières en programmes menant à un grade universitaire de premier cycle. La conversion est terminée dans toutes les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan. Il reste seulement quelques programmes menant à un diplôme au Manitoba. L'Alberta est passée aux programmes de baccalauréat avec une option de sortie pour le diplôme dans le cas de certaines étudiantes, et a proposé que la transition au baccalauréat soit terminée à la fin de décembre 2009. La Colombie-Britannique a terminé la transition à la fin de 2005.

* Pour faciliter la lecture de ce document, les noms de genre féminin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes, et vice-versa, si le contexte s'y prête.

L'Ontario a imposé le baccalauréat à compter de janvier 2005. L'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut soutient qu'il faudrait exiger le baccalauréat. Le Québec offre toujours des programmes menant à un diplôme tout en appuyant l'établissement de partenariats entre les CÉGEP et les universités pour offrir des programmes menant au baccalauréat. Le Yukon n'a pas de programme de formation au niveau débutant.

La section intitulée « Le processus de transition » de la fiche d'information de l'AIIIC qui porte sur « La profession infirmière au Canada » contient d'autres renseignements sur la position des provinces au sujet de l'adoption de la formation au baccalauréat pour les nouvelles infirmières.

La conversion des programmes menant à un diplôme en programmes menant à un grade universitaire a entraîné de nombreuses complications statistiques. La mise en œuvre de programmes menant à un grade universitaire et fondés sur la collaboration a été le mécanisme que l'on a adopté pour passer des programmes menant à un diplôme à ceux qui débouchent sur un grade. Le mot « collaboration » désigne une relation de coopération entre une université et un ou plusieurs établissements de niveau collégial. L'étendue et le type de la collaboration qui existe entre l'université et ses partenaires varient considérablement. À une extrémité du spectre, l'université peut être chargée seulement de garantir que le cursus satisfait aux normes des grades universitaires et le collège peut offrir le programme au complet dans ses établissements. À l'autre extrémité, l'université peut participer plus activement, non seulement en approuvant les normes d'études, mais aussi en offrant des parties importantes du programme sur ses campus.

Compte tenu de la tendance à exiger la formation au baccalauréat, l'AIIIC a adopté, avec l'assentiment de l'ACÉSI, un mécanisme d'établissement de liens entre les enregistrements de données. Le processus établit un lien entre d'une part, les données d'un partenaire collégial sur les admissions et les effectifs des programmes avec option de sortie pour le diplôme et des programmes menant à un grade en collaboration et d'autre part, les données correspondantes sur les effectifs et les diplômées des programmes de baccalauréat du partenaire universitaire. Cette démarche permet le suivi statistique des étudiantes en sciences infirmières en fonction des titres de compétence obtenus, depuis le point d'admission, selon l'année d'inscription, jusqu'à la fin des études.

Collecte des données

L'enquête demande les renseignements suivants :

- ❖ Inventaire des programmes – porte sur tous les programmes de formation infirmière qui conduisent à l'autorisation d'exercer initiale (diplôme, baccalauréat avec option de sortie pour le diplôme, baccalauréat, baccalauréat offert en collaboration, etc.), ainsi que sur les programmes officiels qui poussent plus loin la formation d'une infirmière (p. ex., programme professionnel de baccalauréat pour infirmières déjà autorisées ou immatriculées, maîtrise, doctorat, programme d'infirmière praticienne).
Période de collecte : année scolaire/universitaire.
- ❖ Contingentement, admissions et effectifs – pour chacun des programmes inscrits à l'inventaire, par partenaire, par endroit où le programme est offert, le cas échéant. *Période de collecte : année scolaire/universitaire.*

- ❖ Diplômées – selon le titre de compétence acquis, diplômées et diplômés (selon le sexe) de chaque programme inscrit à l'inventaire, par partenaire, par endroit où le programme est offert, le cas échéant. *Période de collecte : année civile.*
- ❖ Caractéristiques démographiques des effectifs professoraux – renseignements sur les enseignants chargés des programmes énumérés dans l'inventaire des programmes, selon le sexe, l'échelon et le statut; ces données comportent des éléments tels que le plus haut titre de compétence obtenu, les cohortes selon l'âge, l'âge moyen des départs à la retraite, etc. *Période de collecte : année scolaire/universitaire.*

On recueille des données sur les admissions et les effectifs pour l'année scolaire/universitaire précédente afin de garantir que l'on collige des données sur les sessions d'admission d'automne, d'hiver et d'été. On recueille les données sur les diplômées pour l'année civile afin de les harmoniser avec les pratiques relatives à l'examen annuel d'autorisation d'exercer et la planification des ressources humaines de la santé. On recueille les données sur les effectifs professoraux durant l'année scolaire/universitaire afin de pouvoir établir des comparaisons avec les données sur les admissions et les effectifs étudiants.

Les données sont fournies par la personne responsable ou désignée de chaque école et sont revues et approuvées par le doyen, le directeur, le directeur du programme ou l'équivalent. L'AIIC et l'ACÉSI examinent les données reçues pour garantir qu'on y a inclus tous les programmes, tous les endroits où ils sont offerts, tous les partenaires et tous les éléments de données. On établit des comparaisons avec les inventaires des programmes des années précédentes et les données figurant sur le site Web de chaque école afin de garantir que les données sont représentatives de tous les programmes offerts par l'école.

L'AIIC et le doyen, directeur ou directeur de programme examinent ensemble les questions qui se posent avant ou après l'entrée des données. Le doyen, directeur ou directeur du programme en cause atteste du caractère exact et complet des données et en approuve l'utilisation pour produire des rapports et appuyer la recherche et les décisions stratégiques sur l'offre future d'infirmières au Canada.

En l'absence de transmission de données, les données omises sont triées selon leur type et saisies dans l'une des deux catégories suivantes : 1) non disponibles, 2) non appropriées ou sans objet. L'omission de données est indiquée dans les rapports.

Organisation des données

Comme on l'a mentionné plus tôt, les données tirées de l'enquête tiennent compte de la variété et de la complexité croissantes de la formation infirmière au Canada. Les données sont organisées de façon à permettre de suivre les tendances statistiques aux échelons provincial/territorial et national en fonction des titres de compétence acquis.

Un autre élément de l'organisation des données tient compte de la variété croissante des programmes de formation d'infirmières praticiennes (IP). Il est possible de combiner (c.-à-d. « d'intégrer ») des programmes IP avec des programmes généraux (pour débutantes dans la profession) ou professionnels (pour infirmières déjà autorisées/immatriculées) menant au baccalauréat, ou encore avec des programmes de maîtrise, et les écoles peuvent déclarer des données distinctes dans le cas de ces programmes intégrés. Les données sont alors consignées avec celles du

programme IP et celles du programme correspondant menant à un grade. Il s'ensuit que les programmes généraux et professionnels de baccalauréat et les programmes de maîtrise contiennent certaines données sur les admissions, les effectifs et les diplômées qui sont comptées en double (figurant à la fois dans le programme menant au grade et dans le programme IP), mais le pourcentage des totaux comptés en double est minime par rapport aux totaux généraux correspondants.

Si l'école ne peut pas produire les données séparément (p. ex., certains programmes de B.Sc.inf/Infirmière praticienne sont déclarés de telle façon que les données sur les inscriptions ou les diplômées sont incluses dans un autre programme de baccalauréat), on signale la sous-déclaration des données sur les infirmières praticiennes.

Beaucoup d'écoles sont en train d'éliminer graduellement les programmes menant à un diplôme ou ont lancé des programmes de baccalauréat en collaboration qui peuvent inclure une option de sortie pour le diplôme. Les données relatives à ces programmes sont traitées de la façon suivante :

- ❖ Si un collège n'accepte plus de nouvelles étudiantes au diplôme mais continue de former les étudiantes de deuxième ou de troisième années, on attribue à l'école un programme menant à un diplôme. Les données relatives aux admissions, aux effectifs et aux diplômées sont consignées dans les données du collège.
- ❖ Si un collège offre un programme de baccalauréat avec option de sortie pour le diplôme en collaboration avec un partenaire universitaire qui décerne le grade, on attribue au collège un programme de diplôme et un programme de baccalauréat offert en collaboration. Les données sur les admissions et les effectifs collégiaux sont reliées aux données correspondantes sur les effectifs et les diplômées de l'établissement qui décerne le grade. Les données sur les diplômées qui terminent avec un diplôme collégial sont consignées avec celles sur les diplômées du collège qui décerne le diplôme. Les données relatives aux diplômées qui décident de poursuivre leurs études pour obtenir un baccalauréat sont incluses dans celles sur les diplômées de l'établissement qui décerne le grade.

On établit des liens entre les partenaires collégiaux et universitaires qui offrent des programmes de baccalauréat en collaboration de telle façon que les données sur les admissions, les effectifs et les diplômées reflètent les chiffres de chaque partenaire. On attribue un programme de baccalauréat à chaque partenaire qui offre une partie du programme de baccalauréat. Cette démarche permet le suivi statistique des étudiantes-infirmières en fonction des titres de compétence obtenus, depuis le point d'admission, selon l'année d'inscription, dans chaque endroit où les partenaires offrent le programme, jusqu'à la fin des études.

Il existe des partenariats de collaboration qui chevauchent les frontières provinciales/territoriales. Les données identifient ces partenariats hors province/territoire tout en traitant les données sur les admissions, les effectifs et les diplômées de la façon décrite en détail ci-dessus.

Au cours de la période d'enquête de 2004-2005, il existait quatre partenariats menant à un baccalauréat en collaboration hors province/territoire : l'Aurora College (TNO), a établi un partenariat avec l'Université de Victoria (CB); le Collège universitaire Saint-Boniface (MB) a établi un partenariat avec l'Université d'Ottawa

(ON); le Nunavut Arctic College (TN) a établi un partenariat avec l'Université Dalhousie (NÉ) et le Humber College (ON) a établi un partenariat avec l'Université du Nouveau-Brunswick (NB).

Rapports

On résume les données d'enquête en cinq tableaux qui sont distribués aux écoles de sciences infirmières et aux autres parties intéressées (p. ex., organismes membres de l'AIIC, écoles membres de l'ACÉSI, chercheurs, ministères gouvernementaux). Chaque tableau contient des notes importantes qui portent sur l'envergure des données, les mises à jour par rapport aux années précédentes, les omissions et les données reçues. Les tableaux sommaires sont affichés sur les sites Web de l'AIIC et de l'ACÉSI.

Il importe d'examiner les titres des programmes inclus dans chacune des catégories énumérées dans les divers rapports. Il est tout aussi important de comprendre la démarche suivie à l'égard des programmes de baccalauréat en collaboration, ainsi que les données qui ont trait aux programmes de formation d'infirmières praticiennes et aux partenariats hors province/territoire. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, voir la rubrique « Méthodologie générale, Contexte », ainsi que la section intitulée « Organisation des données ». Nous recommandons aussi de lire la section des définitions à l'Annexe A.

Caractère confidentiel des données et protection de la vie privée

Dans le contexte des méthodes de soumission des données de l'enquête 2004-2005, chaque école remplit un formulaire de renonciation à l'engagement de confidentialité et autorise ainsi l'AIIC et l'ACÉSI à publier les données aux fins de recherche, d'élaboration de politiques, de représentation, etc. Le personnel de l'AIIC se conforme en outre aux politiques de l'AIIC sur la protection des renseignements personnels disponibles sur le site Web de l'AIIC, et le personnel de l'ACÉSI se conforme aux politiques de l'ACÉSI sur la protection de la vie privée qui sont affichées sur le site Web de l'ACÉSI.

Pièce jointe :
Annexe A, Définitions

Annexe A : DÉFINITIONS

Admissions	Nombre total de nouvelles étudiantes infirmières admises en première année du programme, calculé après la date permise de retrait.
Collège	Collège, cégep ou école de sciences infirmières non universitaire
Contingentement	Nombre de places subventionnées par la province pour les nouvelles et nouveaux de 1 ^{re} année ou le propre contingent de l'école pour le programme
Doubleuse/Doubleur	Étudiant(e) inscrit(e) dans la même année d'études que l'année scolaire/universitaire passée
Effectifs	Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans chaque année du programme; ceci inclut les nouveaux, les étudiants poursuivant leurs études sans interruption, les étudiants admis au niveau avancé provenant d'un autre programme de formation en sciences infirmières ou d'un autre programme universitaire, les doubleurs et les étudiants qui reviennent d'un congé.
Étudiant(e) poursuivant ses études sans interruption	Étudiant(e) qui était inscrit(e) dans l'année d'études précédente pendant l'année scolaire/universitaire passée
Étudiant(e) reprenant les études après un arrêt	Étudiant(e) reprenant les études après une période d'arrêt ou un congé (p. ex., un congé de maternité)
Nouvelle/Nouveau	Étudiant(e) inscrit(e) au programme pour la première fois
Programme de baccalauréat offert par l'université	Programme entièrement offert par l'université et se déroulant dans ses locaux.
Programme de baccalauréat offert en collaboration	Programme offert en partenariat par l'université et un autre établissement
Programme professionnel/ Programme pour infirmières et infirmiers déjà autorisés ou immatriculés	Programme d'études suivi par une infirmière ou un infirmier autorisé/immatriculé et aboutissant à un baccalauréat
Session d'admission	Période de l'année scolaire/universitaire durant laquelle les étudiantes et étudiants sont admis et inscrits au programme.
Université	Université, collège universitaire ou établissement autorisé à décerner un grade.